Action&Démocratie
A vos côtés et
toujours de votre côté

CFE CGC

AD/AESH/ Edito/maj/28 juillet 2025

AESH : un métier devenu indispensable et qui reste pourtant toujours sans statut depuis 20 ans !

Le 28 décembre 2013, en pleine trêve des confiseurs et dans la discrétion la plus absolue, naissait la catégorie des accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH. Loin d'être des nouveaux venus dans l'Éducation nationale, il s'agissait en fait de la nouvelle appellation des AED-AVS, destinée non pas à leur octroyer une plus grande reconnaissance ou une meilleure rémunération, mais seulement à clarifier les compétences des personnels de vie scolaire.

Accompagnant d'élève en situation de handicap, voilà pourtant une bien belle dénomination pour une mission tout aussi belle : aider des enfants souffrant de difficultés psychologiques, intellectuelles ou physiques à poursuivre une scolarité aussi normale que possible en milieu ordinaire.

Apparu dès 2002 sous forme de contrats aidés ou de postes d'AED-AVS, cet accompagnement a bien été conforté par la loi du 11 février 2005, qui a affirmé le droit à la scolarisation en milieu ordinaire avec une compensation du handicap. Mais au lieu de créer un véritable statut pour ce métier devenu indispensable, l'Éducation nationale a maintenu les personnels concernés dans une précarité structurelle.

Précarisés en effet puisqu'encore aujourd'hui massivement recrutés sur des contrats à temps incomplet et faiblement rémunérés, mais aussi déconsidérés puisqu'exclus du cœur des équipes éducatives et enfin livrés à eux-mêmes dans l'acquisition des compétences indispensables à leur mission puisqu'encore trop souvent privés de formation digne de ce nom, les AESH sont restés les travailleurs pauvres de l'Éducation nationale.

Depuis 2013, quelques avancées ont bien été concédées : passage en CDI désormais possible après trois ans d'exercice (contre six auparavant), allongement des CDD à trois ans, rémunération calculée sur une base pouvant aller jusqu'à 45 semaines, mise en place d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, passage automatique au niveau supérieur de la grille de rémunération tous les trois ans et revalorisation progressive de cette grille.

Mais malgré ces évolutions, la réalité reste la même : les AESH sont maintenus dans la précarité, avec des rémunérations très largement en dessous du SMIC, des conditions de travail souvent dégradées et une reconnaissance toujours aussi marginale. Leur statut d'agent contractuel précaire sur fonctions pérennes est une anomalie qui n'a que trop duré.

Une proposition de loi « pour lutter contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des adjoints d'éducation », déposée dès décembre 2021, portait pourtant des

mesures de bon sens : CDI dès l'embauche, prise en compte effective du temps d'accompagnement via un coefficient de pondération, octroi d'une indemnité spécifique pour les personnels exerçant en éducation prioritaire… Mais cette proposition a été vidée de sa substance par la majorité gouvernementale, à la demande du ministre de l'époque, et aucune de ces mesures structurantes n'a été retenue lors de son examen à l'Assemblée.

En ce mois de juillet 2025, les AESH attendent toujours une réforme et un statut digne de ce nom. Le CDI au bout de trois ans, certes entériné, reste une possibilité et non une obligation. La grille indiciaire, bien que revalorisée à la marge, ne permet toujours pas de sortir de la pauvreté. Quant aux concertations ouvertes ces derniers mois, elles n'ont pour l'instant débouché sur aucune perspective concrète à court terme.

Pour **Action & Démocratie**, cette situation n'est plus tolérable. Le discours de reconnaissance ne peut plus masquer la réalité de l'exploitation. Il est temps que l'Éducation nationale se montre à la hauteur des enjeux de l'inclusion scolaire et respecte les agents sur qui elle repose.

Nous demandons donc, avec force et constance depuis 2013, la mise en œuvre de trois mesures essentielles :

- **La création d'un véritable statut pour les AESH**, par leur intégration dans un corps de la fonction publique, afin de reconnaître enfin la spécificité et la permanence de leurs missions ;
- **Une revalorisation immédiate de 100 points d'indice** sur la grille actuelle, seule capable d'amorcer une sortie réelle de la pauvreté ;
- **Une reconnaissance pleine et entière de leur rôle dans les équipes éducatives**, notamment à travers l'octroi des primes REP et REP+ dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que celles perçues par les autres personnels exerçant dans les mêmes établissements.

C'est ensemble que nous pourrons imposer ces mesures. N'hésitez pas à rejoindre les nombreux AESH venus de toutes les académies qui font déjà confiance à **Action & Démocratie** pour porter leur voix, les défendre au quotidien et ouvrir de véritables perspectives d'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Action&Démocratie / CFE-CGC
Secretariat national (pour toute correspondance) : 9 rue de la Charente - 68270 WITTENHEIM ● Siège social : 142 rue de Rivoli - 75001 PARIS
Tél. 09 50 88 61 54 ou 07 71 78 84 52 ● contact@actionetdemocratie.com ● https://actionetdemocratie.com